

A. PRÉSENTATION DE NOTRE ASSOCIATION.

La Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ) est née en 1998, suite à une vaste consultation et de la volonté commune des groupes de femmes de se donner un espace de concertation, d'information et de représentation pour défendre les droits et les intérêts des femmes. La TCMFCQ a donc vu le jour en même temps que la région administrative et de ce fait, s'est appliquée à intégrer la condition féminine dans les préoccupations régionales.

En plus de s'inscrire dans le développement local et régional, la TCMFCQ est soucieuse de la santé et du bien-être des femmes, de leur sécurité économique. Nos dossiers touchent la place des femmes et la prise en compte de leur réalité dans les instances décisionnelles, l'entrepreneuriat au féminin, l'adéquation des services de santé aux besoins spécifiques des femmes, l'équité salariale, la politique municipale, la conciliation famille/travail/engagement, l'économie sociale et le développement social. D'autres dossiers peuvent être traités selon la conjoncture régionale ou nationale.

La TCMFCQ compte dix-neuf groupes membres et dix membres ressources (membres individuelles) en provenance des cinq MRC de la région. Notre membership est constitué de groupes de femmes, d'associations féminines, de comités de condition féminine, de syndicats ou de groupes communautaires, de groupes mixtes préoccupés par les conditions de vie des femmes.

Pour réaliser sa mission, la TCMFCQ travaille non seulement en concertation avec ses membres, mais avec plusieurs organisations, tant communautaires que publiques ou parapubliques, comme en fait foi l'entente de collaboration en condition féminine au Centre-du-Québec signée en avril 2003 avec plusieurs partenaires régionaux.

Par sa présence et son travail d'animation dans le milieu, par sa capacité à tisser des liens avec les différents partenaires, par le leadership de ses membres, la Table de concertation a contribué, en région, à défendre les droits des centricaises et à améliorer leurs conditions de vie tout en participant le plus activement possible au développement social et économique de la région. C'est à ce titre que nous vous présentons ce mémoire.

B. L'AMBITION PERDRA-T-ELLE SA FEMME ?

L'approche de l'égalité préconisée par le document du CSF nous semble prometteuse mais aussi très ambitieuse. Prometteuse parce que l'analyse apportée aux différentes situations de vie des femmes nous semble juste, tout comme les orientations et axes d'intervention proposés nous semblent en général appropriés. Ambitieux parce que nous nous demandons **comment cette volonté va se traduire concrètement en région et quels seront les moyens mis à la disposition des actrices et acteurs locaux, régionaux,**

gouvernementaux pour que ces vœux d'égalité entre les femmes et les hommes ne restent pas des vœux pieux.....

Par contre, après la lecture de l'ensemble de la proposition, un malaise demeure. Comme les auteures du texte, nous convenons que l'égalité des femmes n'est pas tout à fait atteinte et qu'il faut poursuivre notre travail pour atteindre cet objectif. Mais c'est l'angle apporté à cette vision qui nous laisse perplexe. Au Québec, l'inégalité des femmes découle d'une discrimination systémique et non pas d'une discrimination intentionnelle. Personne n'a l'intention, a priori, d'exclure les femmes, mais les effets de certaines approches, que ce soit au niveau de la gestion, du mode d'apprentissage, des modes de sélection, des valeurs prescrites, peuvent les exclure ou les marginaliser. Cette exclusion ou marginalisation s'est construite à partir d'un système de patriarcat maintenu en place par le sexisme et ce, depuis fort longtemps.

L'approche préconisée par le CSF semble occulter cette notion de discrimination systémique et ne pas faire de différence significative entre les situations vécues par les femmes et les hommes. **Nous préférons parler d'égalité pour les femmes parce que par cette appellation, elles demeurent au cœur des actions préconisées pour mettre fin aux situations d'inégalité qu'elles vivent.**

Concernant l'ensemble du document « Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes », nous recommandons :

- **Que le gouvernement mette en place une politique d'égalité pour les femmes en lieu et place d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes.**

1. Une approche, deux approches , trois approches.

Collectivement, les femmes ont fait des avancées remarquables au cours des dernières décennies, grâce au travail des groupes de femmes. Ces gains sont souvent obtenus parce que des mesures concrètes et orientées vers les femmes ont été mises en place.

C'est pourquoi nous trouvons très important **que l'approche spécifique soit maintenue et même renforcée.** Cette approche a fait ses preuves. Elle doit cependant continuer, pour rattraper le retard, mais aussi faire face aux nouvelles difficultés.

C'est d'autant plus vrai qu'en région, cette approche a démontré son efficacité. Des programmes comme « À égalité pour décider », « La Stratégie de main d'œuvre féminine » ou encore une « Politique en condition féminine (surtout avec sa 5^e orientation) » sont pour nous des outils sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour nos actions en région. Par exemple, grâce au programme « À égalité pour décider », le nombre de candidates aux prochaines élections municipales sera augmenté, pour ainsi permettre une meilleure représentativité des femmes dans les instances décisionnelles, tout comme le propose la sixième orientation (page 138) du document en consultation.

Incidemment, pour accentuer leurs effets en région, **les programmes existants devraient recevoir un financement plus important. Il serait aussi nécessaire d'élargir les champs d'action de cette approche pour atteindre une égalité de fait entre les femmes et les hommes.** Par exemple, chaque région devrait se doter de plans d'action en santé des femmes, établissant ainsi clairement des objectifs régionaux et des actions concrètes pour les atteindre. Des programmes d'aide financière pour l'entrepreneuriat féminin devraient aussi être élaborés en région, en vue d'une atteinte plus grande de la sécurité économique des femmes. De plus, il pourrait y avoir mise en place de fonds ou de programmes spécifiques mis à la disposition des femmes, pour des projets structurants pour l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Les groupes de femmes ont toujours établi le rôle prépondérant de l'État québécois pour assurer l'égalité des femmes. **En conséquence, nous ne pouvons que souligner positivement le recours à l'approche transversale. Mais pour que cette approche donne les résultats attendus, elle doit être assortie des conditions suivantes :**

- Une réelle volonté, partagée par tous les ministères et ce, à tous les niveaux hiérarchiques, ainsi que la désignation d'une personne responsable de l'égalité dans chacun des ministères.
- Formulation d'attentes claires et signifiées avec une obligation de résultats et la mise en place d'un plan d'action.
- Existence d'une structure responsable au sein de l'appareil gouvernemental avec du personnel pour soutenir les autres ministères dans cet exercice et pour en assurer le suivi.
- Implantation de l'ADS dans tous les ministères où des formations diversifiées et facilement accessibles devraient être offertes dans toutes les régions du Québec.

Nous sommes aussi persuadées de l'importance de la participation de tous les acteurs et actrices pour obtenir une réelle égalité des femmes dans les régions du Québec. Comme nous le disions précédemment, la TCMFCQ a toujours travaillé en concertation et en partenariat avec diverses organisations du territoire régional et de ce fait, nous avons développé une expertise concernant une approche sociétale. Si celle-ci est gagnante à plusieurs égards, elle peut faire en sorte que la «condition féminine» soit diluée dans un ensemble de problématiques. Pour éviter cette situation, nous réitérons l'importance que le gouvernement s'engage formellement **à réaliser l'égalité des femmes.** L'appel aux structures régionales et locales **ne doit pas être le prétexte d'un désengagement de l'État concernant ses responsabilités envers la moitié de sa population.** Il nous appert important que le **gouvernement mette en place une politique nationale,** pour bien faire valoir son rôle dans la recherche de l'égalité pour les femmes. Il serait intéressant que cette politique pour l'égalité des femmes contienne **des balises nationales et précise les attentes gouvernementales envers les autres organisations appelées à y participer, avec des obligations de résultats.** C'est dans l'application de ces balises que les régions pourront exercer leur autonomie en regard de leur spécificité.

Si au Centre-du-Québec, le partenariat a été un facteur important pour l'avancée des femmes dans le développement, c'est parce que chacunE des représentantEs des organisations partageait une lecture semblable de la réalité des femmes, un même désir de modifier les situations d'inégalité. Sans être homogènes, nous épousions des valeurs, une base d'action communes et des objectifs, qui une fois mis en commun profitaient à l'ensemble de la population régionale. Selon nous, c'est une condition essentielle à la réussite de l'approche sociétale.

Votre façon de voir l'égalité entre les femmes et les hommes peut faire en sorte de n'amener aucune différence significative entre les situations de vie des hommes et des femmes. Conséquemment, ceci peut signifier un danger pour les acquis des femmes. D'autant plus que nous sommes en période de coupures budgétaires où les valeurs dictées par le néo-libéralisme et la montée de la droite mettent un frein à l'avancée des femmes. On pourrait alors assister à un palmarès des victimes et ainsi déshabiller Pauline pour habiller Paul. Il faut donc bien choisir où seront mis les ressources financières puisque, comme le fait si bien remarquer le document de consultation, les femmes sont toujours en situation d'inégalité. L'égalité concrète se réalisera **si on y met les moyens nécessaires autant en ressources humaines que financières pour l'appuyer**. Il en faut pour amorcer des avancées dans de nouveaux secteurs et il en faut pour poursuivre ou consolider des gains dans les secteurs établis. Selon nous, les sommes allouées à la politique de l'égalité pour les femmes devront être largement bonifiées afin d'atteindre ces objectifs.

Concernant les différentes approches préconisées, nous recommandons :

- **De renforcer l'approche spécifique. De bonifier les programmes existants en augmentant leur financement pour permettre l'ouverture aux clientèles spécifiques, d'élargir les champs d'action de cette approche à d'autres secteurs, comme la santé ou l'entrepreneuriat au féminin.**
- **D'instaurer l'approche transversale mais en apportant une attention particulière aux éléments suivants : une réelle volonté partagée par toutes les personnes impliquées, la mise en place d'un plan d'action, l'identification d'une instance responsable et l'implantation généralisée de l'Analyse différenciée selon les sexes. (ADS) (1)**
- **D'intégrer l'approche sociétale mais avec des obligations claires et précises, sans mettre en veilleuse l'objectif principal, soit : travailler à l'égalité pour les femmes.**

(1) Dans une perspective d'égalité et d'équité entre les hommes et les femmes, l'ADS est définie comme un «processus qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par le gouvernement sur es femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions socio-économiques différentes qui les caractérisent.» dans *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, Secrétariat à la condition féminine, Québec, 1997, p. 15

C. DES FEMMES ET UNE RÉGION...

Le Centre-du-Québec est la dernière née des régions. Si son dynamisme est largement reconnu particulièrement en condition féminine, elle fait face aussi à de nombreux défis concernant cette dernière. Notre région est touchée par l'exode des jeunes, particulièrement dans les MRC plus rurales où d'ailleurs le départ des jeunes femmes est plus accentué. Le marché du travail est concentré dans les secteurs primaires et secondaires où les femmes sont moins présentes. Ces dernières (tout comme les hommes d'ailleurs) touchent le plus faible revenu moyen d'emploi du Québec. Le vieillissement de la population engendrera une pénurie de main-d'œuvre : d'ici 2006 nous aurons plus de 17,000 postes à combler. Les centricaises, comme toutes les québécoises, sont encore et toujours les plus touchées par la violence conjugale. Quant à la participation des femmes au pouvoir municipal, la proportion des mairesses est légèrement supérieure à celle des autres régions, mais notre région est sous la moyenne québécoise pour les conseillères (18.4 % et 24 %). (2)

Ces obstacles sont importants mais la région a la vitalité nécessaire pour les surmonter. La planification de la région, fruit d'une vaste consultation entre les acteurs et actrices de tous les secteurs d'activité, contient plusieurs mesures concrètes pour enrayer ces situations d'inégalité. Lors de son élaboration, cette planification s'appuyait largement sur la politique en condition féminine et sa 5^e orientation concernant la place des femmes dans le développement régional et local. C'est pourquoi nous ne pouvons que réitérer l'importance d'une politique nationale de l'égalité des femmes avec des attentes claires et des obligations. D'autant plus que nous observons l'existence de disparités importantes d'une région à une autre et même dans une même région. Ainsi, les femmes résidant dans une MRC rurale n'ont pas accès aux mêmes avantages que leurs consœurs des zones plus urbaines. En milieu rural, il peut être difficile de recevoir certains services de santé, elles souffrent davantage d'isolement, les emplois se font plus rares et sont moins accessibles, compte tenu de l'absence de transport collectif. Une politique permet de diminuer ces disparités, en donnant des objectifs à atteindre pour parvenir à l'égalité des femmes dans chacune des MRC du Québec.

Concernant les femmes en région, nous recommandons :

- **Que la politique d'égalité pour les femmes contienne aussi une orientation sur la présence des femmes dans le développement régional et la prise en compte de leur réalité. Cette orientation devrait contenir des attentes claires et des engagements fermes, avec une obligation de résultats.**

(2) Ces données sont tirées du document : *Les conditions de vie des femmes dans le Centre-du-Québec : mise à jour 2004*, Collection «Femmes et développement régional» Conseil du statut de la femme, Juin 2004

1. Les femmes : actrices incontournable du développement régional et local

Compte tenu des dossiers traités par la TCMFCQ et de l'expertise développée, nous nous sommes particulièrement intéressées à la sixième orientation concernant l'exercice du pouvoir et la participation sociale en toute égalité pour les femmes et les hommes, sur les plans national, régional et local.

Les femmes représentent 50 % de la population, mais elles sont encore loin de compter pour moitié dans les décisions politiques ou administratives des différentes instances de pouvoir. Il faut donc y remédier rapidement si on veut mettre fin à des situations d'inégalité persistantes. En ce sens, nous ne pouvons que souscrire aux interventions mises de l'avant dans le document, pour inciter plus de femmes à s'intéresser à l'engagement politique. **Nous croyons important de rendre permanent le programme «À égalité pour décider», d'en augmenter son financement, afin de permettre des projets en région, au national et auprès de clientèles particulières sans pénaliser les uns par rapport aux autres. Nous aimerions que les projets soient accordés sur plus d'une année pour permettre une action continue, plus propice à des changements en profondeur.**

Les différentes instances devraient aussi adopter des mesures pour faciliter l'intégration des femmes au sein de leur structure. Elles devraient y être encouragées fortement par différentes mesures : **assouplissement de règles de fonctionnement, mesures de recrutement particulières, changement de pratiques, mécanismes de consultation.**

Mais la représentation n'est pas le seul enjeu d'une égalité des femmes au sein des structures régionales : il faut aussi positionner et intégrer les conditions de vie des femmes à l'agenda de ces politiques. Pour ce faire, nous adhérons aux propositions contenues dans le document de consultation : **l'identification d'une personne responsable, l'élaboration d'un plan d'action et la transversalité de la condition féminine au sein de toute l'organisation.**

Cette façon de faire devrait s'appliquer prioritairement aux Conférences régionales des élus. Ces dernières devraient se doter « *d'une politique régionale d'égalité et de parité pour les femmes (politique d'équité). Cet engagement doit être signifié aux CRÉ de la part du ministère responsable de son application. Une politique régionale d'égalité et de parité sera un instrument essentiel qui permettra d'encadrer les décisions prises par les éluEs. Elle donnera aussi un sens concret au mandat confié à la CRÉ en rapport avec les exigences stipulés dans l'article 99 de la loi* ». (2)

(2) CIAFT et Réseau des tables régionales de groupes de femmes, Propositions en ce qui concerne la place des femmes au sein des Conférences régionales des élus, Document présenté à mesdames Michèle Courchesne et Nathalie Normandeau, Avril 2004, page 3

Cette politique nous semble d'autant plus nécessaire, compte tenu que la composition des CRÉ est appelée à changer au gré des différentes élections municipales, puisque les CRÉ sont majoritairement composées d'élus. Une politique permettrait d'obtenir des orientations uniformes et qui pourraient résister à la mouvance électorale.

De plus, elle devrait être assortie de différents mécanismes et d'instruments pour son intégration et sa mise en œuvre en région. Ces mécanismes pourraient prendre la forme suivante :

- Mise en place d'une instance conseil pour la CRÉ concernant tout ce qui touche l'égalité des femmes. Cette instance devra être respectueuse des modèles régionaux développés.
- Identification d'une porteuse de dossier au sein du conseil d'administration mais aussi parmi le personnel administratif.
- Mise en place d'un fonds régional pour la mise en œuvre de la politique sous la responsabilité de la CRÉ.

Pour la mise en place de la politique et de ses mécanismes d'intégration, les CRÉ devront consulter le mouvement des femmes régional en tout premier lieu. Leur expertise en développement régional, leur connaissance du milieu et des problématiques sont un atout majeur qui ne peut être ignoré.

Concernant la place des femmes dans le développement régional, nous recommandons :

- **Que le programme *À égalité pour décider* devienne permanent, que son financement soit augmenté, afin de permettre des projets en région, au national et auprès de clientèles particulières et que les projets acceptés s'étendent sur plus d'une année.**
- **Que dans les orientations concernant cet aspect dans la politique de l'égalité, obligent les CRÉ de se doter d'une politique d'équité.**
- **Que des mécanismes de représentation, de consultation et de financement soient mis en place pour faciliter l'intégration de cette politique.**

D. UNE 7^E ORIENTATION AVEC DES RESSOURCES...

Le document en consultation contient plusieurs propositions pour la rédaction future d'une politique de l'égalité. Nous ne pouvons que réitérer l'importance d'y accorder les outils, mais aussi les instances nécessaires pour que celle-ci soit efficace.

À cet égard, **nous ne pouvons que recommander le maintien des deux structures actuelles, puisqu'elles ont fait leur preuve.** L'action conjuguée de ces structures à celle des groupes de femmes a été le maillon important de l'avancée des conditions de vie des femmes au Québec.

Le Secrétariat à la condition féminine est la structure la plus adéquate pour mettre en œuvre l'approche transversale au sein de l'appareil gouvernemental tout en soutenant les différents ministères pour l'application de l'ADS. Il voit aussi à maintenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'égalité des femmes.

Le CSF, quant à lui, doit demeurer un organisme de consultation et d'étude pour le gouvernement. Ce mandat permet la circulation d'informations et la consolidation d'un espace de discussion à l'intérieur et à l'extérieur de l'appareil gouvernemental, particulièrement en région. Il maintient la prise en compte de la diversité et de la complexité des besoins et intérêts des femmes dans les orientations, les projets de loi, etc... **Il doit aussi conserver ses antennes régionales** pour permettre une lecture la plus exacte possible de ce que vivent les femmes en région, pour avoir une vision juste et objective de l'égalité des femmes au Québec, surtout dans un contexte de régionalisation et de décentralisation.

Concernant les ressources nécessaires à la réalisation de l'Égalité, nous recommandons :

- **Que soit préservé les instances actuelles et qu'elles conservent leur mandat respectif.**

1. Un débat qui doit se poursuivre.

Nous avons été heureuses à l'annonce d'une consultation publique sur le « concept de l'égalité entre les femmes et les hommes ». **Nous voulons également que le gouvernement mette au débat le projet de politique sur l'égalité qu'il proposera à la société québécoise.** La future politique contiendra les priorités et actions mises de l'avant et ainsi concrétisera véritablement l'engagement du gouvernement envers l'égalité des femmes. C'est à ce moment que nous pourrons mesurer les intentions réelles du gouvernement. Il est donc de première importance que nous puissions intervenir publiquement sur ce qu'il présentera à l'étape de l'adoption de la prochaine politique de l'égalité pour les femmes et de la redéfinition des appareils gouvernementaux qui soutiendront celle-ci.

Concernant les infrastructures nécessaires pour la poursuite du mandat, nous recommandons que :

- **Le gouvernement mette au débat le projet de politique sur l'égalité des femmes et ses mécanismes d'action qu'il proposera à la société québécoise.**

E. UN RAPPEL DE NOS POINTS DE VUE.

Tout au long de ce mémoire nous avons examiné l'égalité des femmes à la lumière de la réalité des femmes de notre région. Tout comme vous, nous convenons que les québécoises ont accompli, en peu de temps, des avancées importantes concernant leurs droits et conditions de vie. Il est tout aussi indéniable que l'égalité pour toutes les femmes est loin d'être acquise dans les faits. Il y a du rattrapage à faire dans certains secteurs et de nouvelles problématiques voient le jour. De plus, nos acquis sont malmenés dans un contexte de néo-libéralisme et de montée de la droite.

Compte tenu que la discrimination systémique est toujours importante, nous croyons que nous devrions mettre l'accent sur une politique d'égalité pour les femmes pour faire ressortir les situations d'inégalité vécues par les femmes.

Il est incontestable que le mouvement structuré, organisé et articulé autour d'une approche spécifique a porté fruit, particulièrement en région où certains programmes ont donné lieu à des initiatives couronnées de succès. Il est tout aussi indéniable que le gouvernement a un rôle à jouer. L'approche transversale, telle que décrite dans le document, pourrait le permettre surtout, si certaines conditions nommées dans notre mémoire sont respectées. Finalement, l'approche sociétale peut être une avenue intéressante mais selon nous, certaines mises en garde s'imposent.

Bien que nous regardons positivement l'ensemble du document, nous demeurons sceptiques quant à la faisabilité des diverses propositions contenues dans ce dernier. Pour que celles-ci ne soient pas oubliées, il faudra une réelle volonté du gouvernement à mettre en place cette politique avec les moyens, les instances nécessaires et une obligation de résultats pour tous les acteurs et actrices appelés à y travailler.

La place des femmes dans le développement régional demeure encore fragile notamment depuis la venue des CRÉ dans le paysage régional. Nous demandons que les CRÉ reçoivent l'obligation d'instaurer une politique d'équité au sein de leurs structures avec les mécanismes nécessaires pour qu'elle soit effective.

Compte tenu des diverses propositions du document de consultation, nous croyons que la politique ne pourra se faire sans l'action conjuguée des structures actuelles, soit le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme. Ces deux instances sont des outils incontournables si le gouvernement veut réaliser son ambitieux projet d'une réelle politique d'égalité pour les femmes pour les raisons que nous avons invoquées précédemment.

Nous avons reçu positivement la volonté gouvernementale de consulter la population sur la nouvelle approche de l'égalité. Il nous apparaît tout aussi important que ce même souci se maintienne tout au long du processus que tiendra la Commission des affaires sociales et le gouvernement dans les prochains mois.